

CONTRAT D'ENGAGEMENT — PRESTATION DE SERVICES

Signature électronique conforme au règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) — modèle

Modèle générique — à adapter : [crochets = à compléter]. Droit français, eIDAS.

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le Prestataire : [Raison sociale / Nom Prénom], [statut : SASU / EURL / micro-entreprise], immatriculé(e) au RCS de [ville] sous le n° [SIREN], dont le siège est [adresse], représenté(e) par [Nom, qualité], dûment habilité(e), ci-après « **le Prestataire** » ;

ET

Le Client : [Nom / Raison sociale], [adresse], [email], ci-après « **le Client** » ;

Ensemble dénommés « **les Parties** ».

Il a été convenu ce qui suit :

1. OBJET

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire réalise au profit du Client les prestations décrites à l'**Annexe A** (ci-après « les Prestations »), dans le cadre d'un engagement de [durée] à compter de la signature.

2. DURÉE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

2.1. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature électronique (art. 16). Il est conclu pour une durée initiale de [X] mois, à compter du [date] (la « Période d'Engagement »).

2.2. À l'issue de la Période d'Engagement, le contrat se renouvelle par tacite reconduction par périodes de [X] mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties par lettre recommandée ou email avec accusé de réception, au moins [30] jours avant l'échéance.

3. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1. Les Prestations sont facturées au prix fixé à l'**Annexe B**, hors taxes, en euros.

3.2. Les factures sont payables à réception, à [30] jours, par virement bancaire. Tout retard de paiement entraîne de plein droit : (i) des pénalités de retard au taux d'intérêt légal majoré, exigibles le jour suivant la date d'échéance ; (ii) l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € prévue à l'article L.441-10 du Code de commerce.

3.3. Le Prestataire peut suspendre l'exécution des Prestations après mise en demeure restée sans effet, en cas de non-paiement à l'échéance.

3.4. Les prix peuvent être révisés chaque année à la date anniversaire, dans la limite de [5] %, sur notification écrite [30] jours avant application.

4. MODALITÉS D'EXÉCUTION

4.1. Le Prestataire agit en toute indépendance et dispose de la liberté de moyens et d'organisation dans le cadre des Prestations.

4.2. Le Client fournit au Prestataire, en temps utile, tous les accès, informations et documents nécessaires à la bonne exécution des Prestations.

4.3. Des points d'étape sont organisés [fréquence]. Toute demande de modification substantielle du périmètre fera l'objet d'un avenant et d'une facturation complémentaire.

5. OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

5.1. Le Prestataire s'engage à exécuter les Prestations avec diligence, selon les règles de l'art, et à informer le Client de toute difficulté susceptible d'affecter leur réalisation.

5.2. Le Prestataire garantit qu'il dispose des compétences et, le cas échéant, des agréments nécessaires à l'exécution des Prestations.

6. OBLIGATIONS DU CLIENT

6.1. Le Client garantit l'exactitude des informations et éléments qu'il transmet et s'engage à les tenir à jour.

6.2. Le Client s'engage à répondre aux sollicitations du Prestataire dans des délais raisonnables ; les délais d'exécution sont suspendus pendant la durée de ses carences.

6.3. Le Client s'engage à payer le prix convenu dans les conditions de l'article 3.

7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

7.1. Les livrables spécifiquement créés pour le Client dans le cadre des Prestations sont la propriété du Prestataire jusqu'au paiement intégral du prix.

7.2. À compter du paiement intégral, le Prestataire cède au Client, à titre exclusif et pour le monde entier, les droits d'exploitation (reproduction, représentation, adaptation) sur lesdits livrables, pour la durée de protection légale.

7.3. Les éléments préexistants du Prestataire (méthodologies, outils, templates, logiciels) restent sa propriété exclusive ; le Client bénéficie d'une licence d'utilisation limitée aux besoins des Prestations. Les logiciels et services tiers (plateformes publicitaires, etc.) restent soumis à leurs propres conditions.

8. DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

8.1. Lorsque le Prestataire traite des données personnelles pour le compte du Client, il agit en qualité de sous-traitant au sens de l'article 28 du RGPD, et le Client en qualité de responsable de traitement.

8.2. Le Prestataire traite les données uniquement sur instruction documentée du Client, garantit la confidentialité et la sécurité des données, et assiste le Client dans le respect de ses obligations (droits des personnes, notifications de violation).

8.3. Les modalités détaillées peuvent être précisées dans une annexe de sous-traitance dédiée sur demande.

9. CONFIDENTIALITÉ

9.1. Chaque Partie s'engage à garder confidentielles les informations de l'autre Partie dont elle a connaissance à l'occasion du contrat, et à ne pas les divulguer à des tiers, sauf accord écrit ou obligation légale. Cette obligation survit [2] ans à l'expiration du contrat.

10. RESPONSABILITÉ

10.1. Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens.

10.2. Le Prestataire ne peut être tenu responsable des dommages indirects (perte de chiffre d'affaires, de données, d'exploitation, atteinte à l'image).

10.3. La responsabilité totale du Prestataire au titre du présent contrat est plafonnée au montant total des sommes effectivement versées par le Client au titre des Prestations au cours des [12] derniers mois précédant le fait générateur.

10.4. Les résultats des campagnes, investissements publicitaires et performances des plateformes dépendent de facteurs externes ; le Prestataire ne garantit aucun résultat chiffré, sauf engagement contractuel exprès contraire.

11. RÉSILIATION

11.1. Chaque Partie peut résilier le contrat en cas de manquement grave de l'autre Partie, non réparé dans les [15] jours suivant mise en demeure, par lettre recommandée avec accusé de réception.

11.2. La résiliation ne dispense pas le Client du paiement des Prestations exécutées et des engagements en cours jusqu'à la date d'effet, ni des sommes restant dues sur la Période d'Engagement en cas de résiliation anticipée sans motif légitime.

11.3. Les articles 7, 8, 9, 10 et 15 survivent à la résiliation.

12. FORCE MAJEURE

12.1. Aucune Partie ne peut être tenue responsable d'un manquement imputable à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'exécution est suspendue ; si la force majeure excède [60] jours, chaque Partie peut résilier sans indemnité.

13. INTÉGRALITÉ — NULLITÉ PARTIELLE — CESSION

13.1. Les annexes font partie intégrante du contrat. Toute modification fait l'objet d'un avenant écrit signé des deux Parties.

13.2. Si une clause était jugée nulle ou inapplicable, elle serait réputée non écrite sans affecter le reste du contrat.

13.3. Le Prestataire peut librement recourir à des sous-traitants ; le Client ne peut céder le contrat sans accord écrit préalable.

14. DROIT APPLICABLE — JURIDICTION

14.1. Le présent contrat est régi par le droit français. À défaut d'accord amiable, tout litige relève des tribunaux de [Paris / ville du siège du Prestataire], nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

15. SIGNATURE ÉLECTRONIQUE — EFFET

15.1. Le présent contrat est signé par voie électronique au moyen d'un service de signature électronique conforme au règlement (UE) n° 910/2014 (eIDAS) et à l'article 1367 du Code civil. La signature électronique a la même valeur juridique que la signature manuscrite.

15.2. Le contrat prend effet à la date et à l'heure de la dernière signature apposée, telles qu'horodatées par le service de signature (journal d'audit faisant foi).

15.3. Chaque Partie reconnaît que le document signé électroniquement fait foi entre elles, y compris en cas de litige.

Fait en [lieu], le [date].

Le Prestataire : [Nom] — signature électronique

Le Client : [Nom] — signature électronique

ANNEXE A — PÉRIMÈTRE DES PRESTATIONS

- [] **Campagnes Google Ads** : création, gestion et optimisation des campagnes Search et Display ([X] € HT/mois)
- [] **Référencement Google (SEO)** : optimisation technique et éditoriale, suivi des positions, rapport mensuel
- [] **Fiche Google Business Profile (Google Map)** : optimisation, gestion des avis, suivi de la visibilité locale
- [] **Publicités Facebook / Instagram** : création et gestion des campagnes, rapport mensuel
- [] **Publicités TikTok** : création et gestion des campagnes (selon éligibilité du compte)
- [] **Publicités LinkedIn** : création et gestion des campagnes (selon éligibilité du compte)
- [] **Boutique Instagram / E-commerce** : mise en place et/ou optimisation
- [] **Identité de marque** : logo, charte graphique, supports (selon besoin)
- [] **Hors périmètre** : budgets publicitaires (facturés en sus, sur justificatifs), refonte de site, frais d'outils tiers

ANNEXE B — CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION

- Honoraires : [montant] € HT / [mois | forfait | projet]
- Acompte : [50] % à la signature, solde à [livraison / réception facture]
- Budgets médias (le cas échéant) : facturés en sus, sans marge, sur justificatifs
- Frais tiers (abonnements, outils) : refacturés au coût
- Délai de paiement : [30] jours